

Divers registres d'énoncés descriptif – interprétatif – prescriptif

Le contenu de ce document du 2 octobre 2010 conçu par L. Paquay et X. Roegiers est largement inspiré du dictionnaire de langue "Le Petit Robert" (2008)

Le terme « **registre** » a d'abord été utilisé en musique pour désigner « les divers jeux de l'orgue » ou encore « chacun des étages de la voix d'un chanteur, quant à la hauteur des sons » (*Le registre aigu, haut, moyen, grave*). Au sens figuré, celui ici employé, il désigne les caractères particuliers, la « tonalité » propre d'un discours. En linguistique, on distingue ainsi *les divers usages de la langue : un registre soutenu, courant, familier, spécialisé,...*¹

Dans la typologie des registres d'énoncés, nous considérerons quatre types selon le positionnement de l'énonciateur (du locuteur) par rapport à la réalité à laquelle l'énoncé réfère :

- les énoncés descriptifs
- les énoncés interprétatifs à visée compréhensive
- les énoncés interprétatifs à visée normative
- les énoncés prescriptifs

Registre descriptif

“Le locuteur restitue ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu...”

Une description consiste à décrire un objet, sur la base de faits observables, d'énumérer les caractères observables (de quelque chose ou de quelqu'un)

On peut ainsi décrire des objets, des événements, des sensations, des dialogues...

¹ “On appelle « registres de langue » les usages que font les locuteurs des différents « niveaux de langue » disponibles, en fonction des situations de communication. (...) La notion de « niveaux de langue », issue de la tradition scolaire, est invoquée pour rendre compte de la diversité des usages de la langue en fonction des milieux sociaux dans lesquels ou par référence auxquels celle-ci est employée : on constate en effet que, selon le milieu social auquel ils appartiennent ou dans lequel ils se trouvent à un moment donné, les locuteurs utilisent la langue différemment. On distingue habituellement trois principaux niveaux de langue : celui de la langue dite « soutenue » (attribuée aux couches cultivées), celui de la langue « courante » (le parler dit populaire, ou l'usage spontané de la langue) et celui de certains dialectes sociaux (patois ruraux, argot...) – sans préjudice des emplois techniques de la langue, à propos desquels on parle de « langues de spécialité ». (Catherine Fuchs, article “Registre de langue” dans l'Enclopédie Universalis, 2009)

Registre interprétatif

Interpréter c'est commenter, c'est donner du sens (à quelque chose), c'est tirer une signification, c'est « donner une signification aux faits, actes ou paroles de quelqu'un ».

Un événement donné peut recevoir plusieurs interprétations ; de même, la plupart des énoncés peuvent être compris et donc interprétés différemment par des personnes différentes.

Attention ! Il importe de distinguer

- l'interprétation à visée compréhensive ou herméneutique (donner du sens)
- l'interprétation à visée normative (porter un jugement de valeur)

L'interprétation à **visée compréhensive ou herméneutique** (²): “Le locuteur énonce une idée par laquelle il établit des liens entre ce qu'il a vu, entendu, et par là tente de comprendre l'événement” ; Il ébauche un questionnement à la lumière d'informations recueillies ; il produit du sens !

L'interprétation à **visée normative** consiste à interpréter en référence à une “norme” ou à des critères ou à des valeurs. Tel objet, tel événement, tel résultat est “bien”, “bon”, “attendu”, “meilleur ou moins bien qu'un autre”, “trop... ou trop peu...”, etc. Attention, la composante normative d'une interprétation est parfois cachée de façon subtile (dans l'ironie par exemple).

Registre prescriptif

Il s'agit d'une recommandation, d'un ordre, d'un conseil (de faire telle action) : dans certains cas, on indique avec précision ce qu'on exige, voire ce qu'on impose ; dans d'autres cas, on conseille formellement. La prescription est parfois formulée de façon plus “douce” : « Il faudrait à l'avenir éviter de... », « Je pense qu'il est bon de faire telle chose »...

² Herméneutique : adjectif : Qui a pour objet l'interprétation des textes (philosophiques, religieux). *L'art, la science herméneutique.*

▫ N. f. L'herméneutique : interprétation des textes, des symboles. Relatif à l'interprétation des phénomènes du discours considérés en tant que signes..

▫ N. f. Système d'interprétation (décodage) d'une séquence de signes complexes. « *Appelons herméneutique l'ensemble des connaissances [...] qui permettent de faire parler les signes et de découvrir leur sens* » (Foucault).